

TARIFS DES PRESTATIONS (au 17 MAI 2019)

LOCATIONS

A la charge du bailleur ET du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 4.5% TTC ⁽¹⁾

Détail : Honoraires de visite (1% TTC), de constitution du dossier locataire (1 % TTC), de rédaction du bail (2.5% TTC)

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2.5 % TTC ⁽¹⁾

Montants applicables :

- Ces montants ne pouvant être supérieurs à 8€/m² de la surface habitable hors zone tendues (prestations de visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail)

- Ces montants ne pouvant être supérieurs à 3€/m² de la surface habitable hors zones tendues (en matière d'état des lieux)

ETAT DES LIEUX SORTANT (seul) : A la charge du bailleur : 2.5 % TTC ⁽¹⁾

RENOUVELLEMENT OU AVENANT AU BAIL A la charge du bailleur : 2.5 % TTC ⁽¹⁾

TRANSACTIONS

Valeur du bien	Montant de la Commission
De 0 € à 24 999 €	10.9% TTC
De 25 000 € à 64 999 €	9.9% TTC
De 65 000 € à 74 999 €	8.9 % TTC
De 75 000 € à 94 999 €	7.9 % TTC
De 95 000 € à 104 999 €	6.9 % TTC
De 105 000 € à 124 999 €	5.9 % TTC
De 125 000 € à 324 999 €	4.9 % TTC
A partir de 325 000 €	3.9 % TTC

A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR⁽²⁾

En cas de réalisation d'une transaction sur un mandat issu d'une délégation, le barème applicable est celui de l'agence mandataire

AVIS DE VALEUR ORAL : GRATUIT ⁽³⁾ ECRIT : 120 € TTC (par bien estimé) ⁽³⁾

RAPPORT D'EXPERTISE sur devis (Melle BERGUA Expert Evalueur agréée SNPI / Collège des Experts SNPI)

⁽¹⁾ Honoraires calculés sur la base du loyer annuel hors charges

⁽²⁾ Sauf autre condition stipulée par le mandat de vente

⁽³⁾ Tarif applicable dans un rayon de 20 Kms autour de l'agence de Montesquieu Vtre ou de l'agence du Mas d'Azil. Au-delà de ce rayon, le tarif applicable fera l'objet d'un devis.